

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	7 février 2020	24 février 2020
Quorum 60		
Votants 75		
Suffrages exprimés : 75		

Séance du 04 mars 2020

N°200304-31

L’an deux mil vingt, le 04 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Étaient présents :

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Étaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. Michel SERVY représenté par Mme Magalie LEGRAS

Étaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir M. René VIMONT
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLOT
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à M. Sylvain MONNIER
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

Absents excusés :

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

..*.*

Objet :

FINANCES – Assainissement Délégation – Mise à jour des AP/CP en cours

N°31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Assainissement Délégation,

Vu les crédits de paiement 2020 inscrits au budget primitif 2020 du budget Assainissement Délégation,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

MOBILISATION / CHANGEMENT	BUDGET	RFP/UCP	Libellé de l'UCP	Date de clôture de l'UCP	N° opération	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP				OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRIMITIF	
						REVENUS DE L'EXERCICE	MONTANT APRES REVISION	SUBVENTIONS	EMPRUNTS	APPORTS EN COMPLEMENT DE TVA	MONTANT CUMULE LIGATURE AU 1 ^{er} JANVIER 2010	CP 2010 VOTE BP 2010	CP 2011 PREVISIONNEL		CP 2012 PREVISIONNEL
Claire	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2015002	TRANSFERT DES EFFLUENTS DE MALLEVILLE ET AUBREVILLE VERS LA STATION OPERATORION DE BUEILLETES	31/03/2015	31501	-9755,64 €	1 277 590,00 €	599 136,00 €	0,00 €	1 138 444,50 €	1 277 590,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Operation terminée - AP à clôturer
Aucune modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2015001	RECONSTRUCTION STEP DE BOSVILLE	31/03/2015	31504	0,00 €	913 500,00 €	517 763,00 €	85 549,00 €	510 106,00 €	344 228,84 €	569 271,16 €	0,00 €	0,00 €	Aucune modification
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2015003	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUBREVILLE GUEUTTEVILLE CHAILLEVILLE ET TRANSFERT VERS STEP DE SAINT VALERY	31/03/2015	31503	0,00 €	6 800 000,00 €	2 123 251,00 €	1 056 844,00 €	3 699 905,00 €	4 553 543,17 €	1 246 456,83 €	999 998,83 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2016001	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS VUELLETES	05/04/2016	05201601	0,00 €	2 261 940,00 €	202 868,00 €	80 693,00 €	1 978 374,00 €	751 202,08 €	509 000,00 €	579 597,97 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Aucune modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2017001	OPERATION DE PROGRAMMATION DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2017-2019	28/09/2017	05201701	0,00 €	638 000,00 €	0,00 €	0,00 €	638 000,00 €	250 973,00 €	372 155,99 €	34 867,00 €	0,00 €	Aucune modification
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2018001	EXTENSION ZONE DE COLLECTE BOSSEVILLE	05/04/2018	05201801	0,00 €	3 000 000,00 €	900 000,00 €	0,00 €	2 100 000,00 €	48 177,00 €	300 000,00 €	753 823,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION EAU	ASS2019001	POLENA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	VOTE BP 2019	05201902	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
			TOTAL AP			226 243,58 €	15 520 990,00 €	3 702 968,00 €	1 125 086,00 €	10 344 913,50 €	7 385 702,98 €	8 677 693,15 €	3 664 565,80 €	783 823,00 €	0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



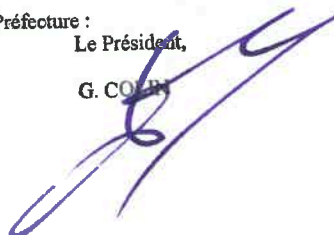
Le Président,


Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

La loi n° 82-625 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 31 - Séance du 04/03/2020 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture :
Date de publication :

Le Président,
G. COLIN





Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200304-200304-31-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020